

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2018

Date de la convocation : 13 septembre 2018

Présents : BANDELIER Luc ; CALVAT Lylian ; DELARUE Yoran ; DURAND Valérie ; FABREGUES Daniel ; GUILLAMO Annie ; MARECHAL Cyril ; MÉNÉTRIER Claude ; LE BRAS Antoinette PARIS Gisèle ; PEYRARD Dominique ; PRAOM Christian ; RAGUENET Jean-Claude ; RIOUX Chrystelle ; ROGNON Michel ; VIENNET Alain.

Excusés : COURCIER Valérie
COURGEY Françoise ;
JUAREZ Emilio
OPPER Evelyne

procuration à C. MARECHAL
procuration à A. LE BRAS
procuration à L. CALVAT
procuration à Yoran DELARUE

Absentes : GAUTHEROT Sylvie
PEREIRA Christelle

M. D. FABREGUES a été désigné secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 h 30

COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 5 AVRIL 2018

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 2 MAI 2018

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 28 JUIN 2018

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le Maire propose d'ajouter un point concernant l'acquisition de la balayeuse en commission Patrimoine commerce environnement et un point sur la cession de terrain en commission Urbanisme. Adopté à l'unanimité.

Il propose de retirer le point 8 « instauration d'une pénalité en cas de dépassement des horaires de fermeture du périscolaire ». Adopté à l'unanimité.

COMMISSION PATRIMOINE – COMMERCE - ENVIRONNEMENT

1. Renouvellement du bail de chasse avec l'ACCA (décision)

M. D. FABREGUES informe les Conseillers que la convention de mise à disposition du territoire communal à la chasse avec l'Association Communale de Chasse Agréée de Saône doit être renouvelée pour une période de 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2018.

M. D. FABREGUES rappelle qu'il y aura lieu de compléter la convention avec l'acte administratif de concession de domaine public pour l'implantation d'une deuxième cabane de chasse sur la parcelle A416 au Chanet (décision du Conseil municipal du 12 juin 2017).

DELIBERATION

Vu la délibération n° 2014.12.05 du 16/12/2014, reconduisant la convention avec l'ACCA de Saône du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2017,

L'exposé du Maire entendu,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- de reconduire la convention avec l'Association Communale de Chasse Agréée (A.C.C.A.) pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2018.

- de fixer le montant annuel de location à 150 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

Ainsi délibéré aux mêmes jour, mois et année que susmentionnés.

Adopté à l'unanimité

2. Convention relative à la mise en œuvre du plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Besançon-La Vèze (décision)

M. D. FABREGUES présente la convention concernant le dégagement de l'aérodrome de Besançon-la Vèze.

Il précise que l'aide financière de l'Etat est intervenue grâce à de nombreuses discussions de la part des élus qui se sont occupés de ce dossier. La superficie concerne de 4 à 6 ha de forêt.

DELIBERATION

M. l'adjoint expose aux membres du Conseil municipal la demande concernant le dégagement de l'aérodrome de Besançon – La Vèze pour une mise en conformité avec le plan de servitudes aéronautiques de dégagement approuvé par arrêté ministériel du 27 février 2017 publié au journal officiel le 14 mars 2017.

L'ONF a été mandaté pour réaliser l'étude forestière correspondante à l'abattage des arbres situés sur les parcelles cadastrées OD600, AM33-48 et ZE221-223 246 sur le ban communal de Saône.

Le coût d'exécution des travaux s'élève à 79 600 € H.T. soit 95 200 € TTC ;

La recette de la vente de bois est évaluée à 65 742 € H.T. soit 78 890.40 € TTC ;

La perte d'avenir découlant des travaux est évaluée à 10 780 € H.T.

L'Etat prend en charge le coût TTC de l'exécution des travaux, indemnise la commune de la perte d'avenir déduction faite de la recette attendue par la vente des bois. Ainsi l'Etat s'est engagé à verser une aide financière de 27 089.60 €

Les travaux sont accomplis sous la responsabilité de la commune qui fera son affaire de tout dommage direct ou indirect né à l'occasion de l'exécution de la convention.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 18 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention,

Accepte les termes de la convention pour la mise en œuvre du plan de servitudes aéronautique de dégagement de l'aérodrome de Besançon-La Vèze,

Autorise M. le Maire à signer cette convention et tout document s'y rapportant,

Ouvre les comptes et crédits nécessaires à l'exécution de cette opération en recettes et en dépenses sur le budget Forêt de l'exercice 2018.

Ainsi délibéré aux mêmes jour, mois et année que susmentionnés.

Adopté par 1 voix contre (C. PRAOM), 1 abstention (L. BANDELIER), 18 voix pour.

3. Engagement de la Balayeuse (décision)

M. le Maire expose que le marché d'acquisition de la balayeuse a fait l'objet d'une négociation. Le résultat définitif des offres donne l'entreprise Daniel PERIE mieux disante pour un montant de 76 593 € HT dont le bras de désherbage pour 5 603.00 € HT.

Le Conseil municipal du 28 juin dernier avait donné son accord de principe pour engager la dépense dans la limite de 90 000 € TTC inscrits au budget. Or le montant définitif TTC sera de 91 911.60 €. Il est précisé également que l'Agence de l'eau a accordé une subvention sur le bras de désherbage de 80 %.

En conséquence M. le Maire met au vote l'acquisition de la balayeuse pour un montant global de 92 000 € et demande l'inscription budgétaire complémentaire correspondante.

DELIBERATION

La commune de Saône a souhaité s'équiper d'un porte-outils multifonctions (balayeuse, laveuse, brosseuse...) avec bras de désherbage.

Lors du Conseil municipal du 28 juin 2018, M. le Maire avait été autorisé à signer le marché à hauteur de 90 000 € H.T.

Depuis, les démarches se sont poursuivies et, après négociation, l'offre la mieux disante est d'un montant supérieur. Par conséquent, le conseil municipal doit voter cette nouvelle autorisation.

Pour rappel, ce marché de fourniture a été passé selon une procédure adaptée en application des dispositions de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

L'avis de marché a été envoyé le 28 juin 2018 par voie électronique au BOAMP et le dossier de consultation des entreprises a été mis en ligne pour une date limite de remise des offres fixée au 20 juillet 2018 à 12h00.

Trois offres ont été reçues dans les délais. Sur la base des critères de jugement des offres (Prix des prestations : 40 %, valeur technique : 40 %, délai de livraison : 10 % et garantie : 10 %) le marché a été attribué à la S.A.R.L. ETS Daniel Périé - 69680 CHASSIEU

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

autorise Monsieur le Maire à signer le marché relatif à l'acquisition d'un porte-outil multifonctions (balayeuse, laveuse, brosseuse...) avec bras de désherbage attribué à la société S.A.R.L. ETS Daniel Périé pour un montant de 76 593 € HT soit 91 911.60 € T.T.C.

Ainsi délibéré aux mêmes jour, mois et année que susmentionnés.

Adopté à l'unanimité

COMMISSION COMMUNICATION – JEUNESSE ET SPORTS

4. Planning d'utilisation des gymnases (information)

M. L. BANDELIER informe les élus que le délai de livraison du gymnase est reporté. En conséquence, les plannings d'utilisation des différents espaces seront reconduits à l'identique par rapport à l'année dernière. Par ailleurs des arrangements ont été obtenus avec les autres communes alentours. Malgré cela, certains clubs ont perdu quelques créneaux.

M. le Maire indique que des excuses ont été faites auprès de tous les utilisateurs. Il précise que ce retard de livraison est dû essentiellement au manquement d'une entreprise qui a entraîné 2 mois de retard.

La livraison est prévue fin octobre pour une utilisation après les vacances d'automne.

5. Terrain multisports (information)

Le terrain est opérationnel depuis le 14 septembre. Il manque le marquage au sol qui sera exécuté par les services techniques. Deux panneaux d'information réglementaires sont à fixer par l'entreprise et par les services de la commune. Un test de charge sera réalisé par l'entreprise.

Le talus en terre sera végétalisé.

M. C. PRAOM demande si les caméras de surveillance sont en mesure de capter la zone concernée. A vérifier.

6. Bilan fête du 7 juillet (information)

M. L. BANDELIER donne le bilan financier de la journée. Le montant global des festivités y compris le spectacle pyrotechnique et le bal s'élève à 9 926 €.

Mme V. DURAND souhaite avoir connaissance de l'autre bilan sur la fréquentation et les retombées. M. L. BANDELIER indique qu'il paraîtra dans le prochain Saône Actu.

M. Y. DELARUE rappelle que deux enquêtes ont été soumises à la population sur la relance d'un marché d'une part et sur l'aménagement paysager de la place (enquête CAUE : résultats attendus le 2 octobre) d'autre part.

M. MARECHAL précise que le beau temps et l'ambiance ont généré une bonne participation tout au long de la journée. A noter un franc succès des activités proposées par les associations et une bonne cohésion entre elles.

COMMISSION VIE SCOLAIRE – ACTION CULTURELLE

7. Ecole maternelle : modification des heures des postes d'ATSEM (décision)

M. C. MARECHAL est chargé de présenter les points concernant cette commission en l'absence de Mme V. COURCIER. Il demande que soient prises deux délibérations distinctes puisque deux postes d'ATSEM sont concernés.

a) Augmentation des heures d'un poste à 27 heures

Suite aux modifications des plannings de travail des agents travaillant à la maternelle depuis cette rentrée scolaire et suite à la suppression d'une classe, à la demande des enseignantes, il est proposé d'augmenter ce poste de 1 heure hebdomadaire et de le passer à 28 heures à compter du 1^{er} octobre 2018.

DELIBERATION :

Il est proposé à l'assemblée :

La modification d'un poste d'Adjoint technique au service de l'école maternelle pour une augmentation d'heures hebdomadaires de 27 à 28 heures.

Vu la Loi n° 83-634 du 13.07.1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi N° 84-53 du 26.01.1984 modifiée portant dispositions statutaires, relatives à la fonction publique territoriale ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE

De modifier les heures du poste d'adjoint technique affecté au service de l'école maternelle pour 28 heures hebdomadaire à compter du 1^{er} octobre 2018,

Les crédits nécessaires à la rémunération correspondante seront inscrits au budget principal, chapitre 012.

Ainsi délibéré aux mêmes jour, mois et année que susmentionnés.

Approuvé à l'unanimité

b) Diminution des heures d'un poste à 35 heures

M. C. MARECHAL informe les membres du Conseil que la commission vie scolaire a donné un avis défavorable à l'unanimité pour diminuer les heures de ce poste.

La commission considère qu'il n'y a pas lieu de diminuer les heures de ce poste dès lors que les besoins du service nécessitent ce temps de travail.

A la demande de M. le Maire, Madame GIRAULT souhaite préciser les raisons de cette proposition. Il s'avère que l'agent titulaire bénéficie d'un temps partiel sur ce poste depuis 10 ans. En raison de son retour à temps partiel thérapeutique après 2 ans d'arrêt pour maladie professionnelle, ce temps partiel ne peut s'appliquer.

Ceci entraîne une forte modification du planning de l'agent et surtout un nombre très important d'heures de ménage (la présence en temps scolaire ne changeant pratiquement pas). Les heures de ménage pour cet agent risquant d'entraîner une rechute, l'agent a demandé à bénéficier d'un temps de travail équivalent à ce qu'elle faisait avant c'est-à-dire 31.50 heures.

Mme GIRAULT précise que si les heures du poste ne sont pas diminuées, cela impactera sur le budget car le temps partiel est rémunéré à temps plein (cout supplémentaire par mois 267 €). Elle précise également qu'un temps plein annualisé fait travailler l'agent 41.25 heures par semaine scolaire alors que si le temps est ramené à 31.50 heures cela fait travailler l'agent 37.25 heures.

DELIBERATION :

Il est proposé à l'assemblée :

La suppression d'un poste d'ATSEM à 35 heures,

La création d'un poste d'ATSEM à 31.50 heures,

Vu la Loi n° 83-634 du 13.07.1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi N° 84-53 du 26.01.1984 modifiée portant dispositions statutaires, relatives à la fonction publique territoriale ;

Le Conseil municipal, par 12 voix contre, 8 abstentions

REFUSE cette modification

Ainsi délibéré aux mêmes jour, mois et année que susmentionnés.

Le point est rejeté par 12 voix contre – 8 abstentions

8. Modification du règlement du service périscolaire pour 2018-2019 (décision)

M. C. MARECHAL indique les modifications suivantes :

Concernant le fonctionnement du périscolaire : « Seules les personnes figurant sur la liste fournie par les parents à l'inscription seront habilitées à venir chercher les enfants ».

Concernant les TAP : suppression de « et doit être réalisées par l'intermédiaire du formulaire disponible à l'Outo ou sur le site internet de la mairie »

Concernant les inscriptions de l'Accueil de loisirs / vacances scolaires : « celles-ci sont fermes et définitives »

Concernant la restauration : horaire précisé à 11 h 45 pour la maternelle

DELIBERATION

Il est proposé à l'assemblée les modifications du règlement du service périscolaire pour l'année 2018/2019.

Ces modifications sont intégrées dans le modèle joint à cette délibération.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

-valide les modifications du règlement ci-joint

-autorise M. le Maire à signer ce règlement

-dit que les modifications sont applicables à compter du 3 septembre 2018,

Ainsi délibéré aux mêmes jour, mois et année que susmentionnés.

Adopté à l'unanimité.

M. C. MARECHAL explique que le point suivant a été retiré car la commission souhaite y travailler de façon plus approfondie.

COMMISSION ADMINISTRATION – FINANCES

9. Renouvellement de l'adhésion au contrat d'assurance groupe du centre de gestion pour l'assurance risques maladie accident des agents (décision)

DELIBERATION

Monsieur le Maire expose :

- L'opportunité pour la commune de Saône de pouvoir souscrire un contrat d'assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- Que le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Doubs peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques ;
- Que le Centre de gestion a communiqué à la collectivité les résultats de la consultation lancée au cours du 1^{er} semestre 2018.

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Vu le Code des assurances ;

Vu le Code des marchés publics ;

- DECIDE, à l'unanimité,

D'accepter la proposition suivante :

Courtier / Assureur : Sofaxis / CNP

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2019.

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de six mois.

Régime : capitalisation (couverture des indemnités journalières jusqu'à la retraite des agents et des frais médicaux à titre viager).

Conditions : Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL : taux : 5,95% avec une franchise en maladie ordinaire de 10 jours par arrêt

- PREND ACTE que la contribution pour le suivi et l'assistance à la gestion des contrats d'assurance réalisés par le centre de gestion fera l'objet d'une facturation distincte et complémentaire annuelle. Cette contribution forfaitaire est assise sur la masse salariale de la commune

- AUTORISE M. le Maire à signer tout document contractuel résultant de la proposition d'assurance, certificats d'assurance (contrats) M. le Maire à signer la convention pour l'adhésion à la mission facultative de suivi et d'assistance à la gestion des contrats d'assurance garantissant la collectivité contre les risques statutaires avec le centre de gestion du Doubs le Centre de Gestion à récupérer, auprès de l'assureur ou de son courtier, de l'ensemble des données statistiques inhérentes aux périodes écoulées.

Ainsi délibéré aux mêmes jour, mois et année que susmentionnés.

Adopté à l'unanimité

COMMISSION URBANISME- VOIRIES ET RESEAUX DIVERS

10. Etat des demandes d'urbanisme

**Saône - Etat des demandes d'autorisation et
d'information au jeudi 9 août 2018**
(Urbanisme, ERP, enseigne/publicité, droit de préemption, vente en
liquidation)

N° de dossier	Déclarant	Adresse du terrain	Date dépôt initial	Date limite d'instruction	Objet de la demande	Décision
	Identification					
CERTIFICAT D'URBANISME ADMINISTRATIF (CUa) / OPÉRATIONNEL (Cub)						
CUa02553218C0034	Maître COMPAGNE André - 135 rue de Dole - BP 2102 - 25000 Besançon	Prés Neufs 25660 Saône	13/06/2018	13/07/2018		Simple information
CUa02553218C0035	Maître COMPAGNE André - 135 rue de Dole - BP 2102 - 25000 Besançon	10 rue des Ronces 25660 Saône	13/06/2018	13/07/2018		Simple information
CUa02553218C0036	Mes Christian et Olivier ZEDET 16 Place Courbet - 25290 ORNANS	61 rue des Frères Maire 25660 Saône	24/06/2018	24/07/2018		Simple information
CUa02553218C0037	Maître Benoit DOUGE 28 rue de la République - BP 132 - 25014 BESANCON	6 rue de la mairie 25660 Saône	28/06/2018	28/07/2018		Simple information
CUa02553218C0038	Maître Christian ZEDET 16 Place Courbet 25290 ORNANS	10 rue du Lac 25660 Saône	06/07/2018	06/08/2018		Simple information
CUa02553218C0039	Maîtres LUPATIN et DUPUIS Centre Commercial 25870 DEVECEY	12 rue de l'Etoile 25660 Saône	06/07/2018	06/08/2018		Simple information
CUa02553218C0040	Me Christian ZEDET 16 Place Courbet 25290 ORNANS	10 rue du Lac 25660 Saône	06/07/2018	06/08/2018		Simple information
CUa02553218C0041	Me Jean-Michel RURE 3 Chemin des Pierres 25500 MORTEAU	9 Grande Rue 25660 Saône	11/07/2018	11/08/2018		Simple information
CUa02553218C0042	Me Olivier ZEDET 16 place Courbet 25290 Ornans	20 avenue de la Gare 25660 Saône	16/07/2018	16/08/2018		Simple information
CUa02553218C0043	Me Thibaut CUSENIER 28 rue de la République BP132 25014 BESANCON Cedex	5 rue des Ronces 25660 Saône	17/07/2018	17/08/2018		Simple information
CUa02553218C0044	Me Stéphane PEPIN 2 D rue Isebart - BP31429 25007 BESANCON Cedex 03	1 rue de l'Industrie 25660 Saône	19/07/2018	19/08/2018		Simple information
CUa02553218C0045	Me Christine VIENNET 4 rue Gabriel Piançon 25000 BESANCON	4 allée Louis Jahier 25660 Saône "Les Cerisiers fleuris"	30/07/2018	30/08/2018		Simple information
DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX (DP) DEPOT						
DP02553218C0030	BOILLON Maryse	15 rue de l'Etoile 25660 Saône	05/07/2018		Division en vue de construire	En cours d'instruction - Complétude

DP02553218C0034	BOITET Pierre Mary	33 rue Louis Pergaud 25660 Saône	18/07/2018	18/08/2018	Pose d'un portail	En cours d'instruction Complétude
DP02553218C0035	Eurl Les Tic Tac - Représentant : LETOUBLON Vincent	3 Grande Rue 25660 Saône	26/07/2018	26/08/2018	Modification de façade - Implantation d'un distributeur de pizza dans une cellule commerciale existante	En cours d'instruction Complétude

DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX (DP) DECISION

DP02553218C0008	HUGOT Jean- Marc	7 rue du Repos 25660 Saône	13/03/2018		Balcon : suppression + création Création de 2 murs de soutènement	Accordée
DP02553218C0010	CARDINAL PARTICIPATIONS M. BRUSSELLE Christian	Rue du Petit Frêne 25660 Saône	19/03/2018	19/04/2018	Mise en place de garde-corps et d'une échelle à crinoline pour sécurisation de la toiture et de son accès	Refus tacite - Pièces complémentaires non transmises
DP02553218C0027	CHAMPLON Thierry	21 avenue de la Gare 25660 Saône	22/06/2018	22/07/2018	Rénovation toiture	Accordée
DP02553218C0028	BEJEAN Jacques	17 rue des Pierrières 25660 Saône	26/06/2018	26/07/2018	Division en vue de construire	Accordée avec prescriptions
DP02553218C0029	SYNDICAT DU MARAIS DE SAONE	Rue du Collège 25660 Saône	27/06/2018	27/07/2018	Chalet - Point d'accueil pour la visite des marais de Saône	Accordée
DP02553218C0031	MICHEL Gabriel	4 impasse du Bouleau 25660 Saône	05/07/2018	05/08/2018	Installation de panneaux photovoltaïques en intégration toiture	Accordée
DP02553218C0032	SAILLARD Pierre	1 rue de Chardonnet 25660 Saône	17/07/2018	17/08/2018	Clôture	Accordée
DP02553218C0033	LHOMME Béatrice	13 rue du Colombier 25660 Saône	17/07/2018	17/08/2018	Installation de 2 fenêtres de toit	Accordée
DP02553218C0036	MARGUET Jean- Claude	47 rue Louis Pergaud 25660 Saône	27/07/2018	27/08/2018	Création d'un abri attenant à la maison individuelle existante avec une toiture terrasse	Accordée avec prescription

PERMIS DE CONTRUIRE (PC) DEPOT

PC02553218C0008	GAEC DE LA PRAIRIE- BALANCHE	Sèche Pré 25660 Saône	28/05/2018		Construction d'un bâtiment agricole après sinistre	En cours d'instruction Incomplet
PC02553218C0010	BAZIN Olivier	12 rue de l'Etoile 25660 Saône	15/06/2018	15/09/2018	Réhabilitation d'une maison existante (aménagement de 10 logements)	Tacite
PC02553218C0011	SCI SLE	14 rue de la Fontaine 25660 Saône	17/07/2018	17/10/2018	Aménagement des combles d'un bâtiment existant pour la création d'un logement	En cours d'instruction

PC02553218C0012	M. REMOND Patrick	10 rue de la Corvée 25660 Saône	21/07/2018	21/09/2018	Construction d'un garage	En cours d'instruction
PERMIS DE CONTRUIRE (PC) DECISION						
PC02553218C0006	Ages & Vie Habitat	rue du Château 25660 Saône	03/04/2018	03/07/2018	Bâtiment de 25 logements	Accordée avec prescriptions
PC02553218C0007	BONNEFOY Jean- Claude	14 rue des Perrières 25660 Saône	02/05/2018	02/08/2018	Réhabilitation et extension d'un hangar existant avec réaménagement d'un logement de gardien	Accordée avec prescriptions
PC02553218C0009	NICOLAS René NICOLAS Anne	17 B rue du Clousey 25660 Saône	08/06/2018	08/08/2018	Régularisations : piscine - carport - panneaux solaires	Accordée
PC02553218C0005M1	M. et Mme PELLETIER Pierrick	Rue du Clousey 25660 Saône	29/06/2018	29/08/2018	Modification de l'implantation de la maison Terrasse étage accessible Fenêtre modifiée en porte	Accordée avec prescriptions
PC02553218C0013	GRANDPERRIN Myriam	7 rue des campenottes 25660 Saône	25/07/2018	25/09/2018	Construction d'un garage en extension à la maison individuelle existante	Accordée
RECOURS		Recours gracieux de tiers sur la décision du permis de construire n°PC02553218C0003				

AUTORISATION DE TRAVAUX (AT) DEPOT POUR LES ÉTABLISSEMENTS RECEVANTS DU PUBLIC (ERP)

AT02553218C0001	SARL IMAGINATIF Mme GISSAT CHENU Leslie	3 rue de la Mairie 25660 Saône	28/03/2018		Création d'un salon de coiffure	En cours d'instruction - Complétude
-----------------	--	-----------------------------------	------------	--	------------------------------------	--

AUTORISATION PRÉALABLE (AP) DEPOT D'UN DISPOSITIF OU D'UN MATÉRIEL SUPPORTANT DE LA PUBLICITÉ OU UNE PRÉ-ENSEIGNE OU UNE ENSEIGNE

AP02553218C0001	Eurl Les Tic Tac - Représentant LETOUBLON Vincent	3 Grande Rue 25660 Saône	05/09/2018	05/11/2018	2 enseignes	En cours d'instruction
-----------------	--	-----------------------------	------------	------------	-------------	------------------------

DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER (DIA)

N° de dossier	Vendeur	Acheteur	Date dépôt Initial	Date limite d'instruction	Adresse du bien	Application Droit de Préemption Urbain (DPU) simple
DIA2018-17	M. AYMONIN Jean- Michel et Mme VERDIER Christine	M. DENISOT Eric	27/06/2018	27/08/2018		Non
DIA2018-18	M. VOILHES Fabrice	M et Mme BAZIN Frédéric	06/07/2018	06/09/2018		Non
DIA2018-19	M. PAGNOT André et Mme CONTOZ Camille	M. FREVILLE Stéphane	06/07/2018	06/09/2018		Non
DIA2018-20	Mme BAOUR Michèle Mme BAOUR Virginie Mme BAOUR Audrey Mme BAOUR Mélanie Mme BAOUR Laetitia M. BAOUR Steven M. MARENDON Laurent	SCI Les 2 Lacs	06/07/2018	06/09/2018		Non
DIA2018-21	SARL HOLDING MIRE M. RECEVEUR Michel	M. THIEFINE Gilles et Mme CHAROLLE	17/07/2018	17/09/2018		Non

		Céline			
DIA2018-22	Mme GACHOD Delphine	Mme Vanessa TILLET	21/07/2018	21/09/2018	Non
DIA2018-23	Mme MONNIN Patricia	Mme LAZZERONI Stéphanie	23/07/2018	23/09/2018	Non
DIA2018-24	M. DELCEY Philippe Mme BRUCHON Catherine	Mme JEANNEROT Christelle	27/07/2018	27/09/2018	Non
DIA2018-25	Mme HUMBERT Nadine épouse CATET (Bien en indivision)	M. Vincent ALARCON et Melle VUILLERMOZ Florence	01/08/2018	01/10/2018	Non

Saône - Etat des demandes d'autorisation et d'information au mardi 18 septembre 2018
(Urbanisme, ERP, enseigne/publicité, droit de préemption, vente en liquidation)

N° de dossier	Déclarant	Adresse du terrain	Date dépôt initial	Date limite d'instruction	Objet de la demande	Décision
	Identification					

CERTIFICAT D'URBANISME ADMINISTRATIF (CUa) / OPÉRATIONNEL (Cub)

CUa02553218C0046	Me Benoît DOUGE 28 rue de la République - bp 132 25014 BESANCON	9 rue des Bleuets 25660 Saône	01/08/2018	01/09/2018		Simple information
CUa02553218C0047	Maître Brigitte RACLE 2 D rue Isebart - BP 31429 25007 BESANCON Cedex 03	Sur les Revets 25660 Saône	09/08/2018	09/09/2018		Simple information
CUa02553218C0048	Maître Bruno HUTIN 1 bis rue Victor Delavelle 25000 BESANCON	25 rue du Colombier 25660 Saône	09/08/2018	09/09/2018		Simple information
CUa02553218C0049	Maître Marie-Astrid FERRAND 4 rue Gabriel Plançon 25000 BESANCON	41 rue Louis Pergaud 25660 Saône	16/08/2018	16/09/2018		Simple information
CUa02553218C0050	SCP MARCONOT MARCONOT CLEMENT 7 place Jean Moulin 25660 Saône	10 rue du Pied de Roche 25660 Saône	17/08/2018	17/09/2018		Simple information

DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX (DP)

DP02553218C0030	BOILLON Maryse	15 rue de l'Etoile 25660 Saône	05/07/2018		Division en vue de construire	En cours d'instruction - Complétude
DP02553218C0034	BOITET Pierre Mary	33 rue Louis Pergaud 25660 Saône	18/07/2018		Pose d'un portail	En cours d'instruction - Complétude
DP02553218C0035	Eurl Les Tic Tac - Représentant : LETOUBLON Vincent	3 Grande Rue 25660 Saône	26/07/2018	26/08/2018	Modification de façade - Implantation d'un distributeur de pizza dans une cellule commerciale existante	En cours d'instruction - Complétude
DP02553218C0022	BOITET Pierre Mary	33 rue Louis Pergaud 25660 Saône	23/05/2018		Remplacement d'une véranda alu par une véranda en	Accordée

						brique	
DP02553218C0036	MARGUET Jean-Claude	47 rue Louis Pergaud 25660 Saône	27/07/2018	27/08/2018		Création d'un abri attenant à la maison individuelle existante avec une toiture terrasse	Accordée avec prescription
DP02553218C0037	ROGNON Michel	2 rue du Chat Perché 25660 Saône	06/08/2018	06/09/2018		Modification d'une véranda	Accordée
DP02553218C0038	JANEY Bernard	9 bis rue Charles Bonnefoy 25660 Saône	20/08/2018	20/09/2018		Remplacement clôture sur mur existant	Accordée

PERMIS DE CONSTRUIRE (PC) DEPOT							
PC02553218C0008	GAEC DE LA PRAIRIE-BALANCHE	Sèche Pré 25660 Saône	28/05/2018			Construction d'un bâtiment agricole après sinistre	En cours d'instruction Incomplet
PC02553218C0011	SCI SLE	14 rue de la Fontaine 25660 Saône	17/07/2018	17/10/2018		Aménagement des combles d'un bâtiment existant pour la création d'un logement	En cours d'instruction
PC02553218C0015	MAISONS CONTOZ	Rue des Pommiers 25660 Saône	31/08/2018	31/11/2018		Construction de 3 maisons individuelles	En cours d'instruction
PC02553218C0016	BOURGON Isabelle	1 bis rue des Frères Maire 25660 SAONE	12/09/2018	12/11/2018		Extension maison existante	En cours d'instruction

PERMIS DE CONSTRUIRE (PC) DECISION							
PC02553218C0010	BAZIN Olivier	12 rue de l'Etoile 25660 Saône	15/06/2018	15/09/2018		Réhabilitation d'une maison existante (aménagement de 10 logements)	Tacite

INFRACTION CONSTATEE AU TITRE DE L'URBANISME	1 particuliers						
RECOURS	Recours au tribunal administratif de tiers sur la décision du permis de construire n°PC02553218C0003 Recours gracieux de tiers sur la décision du permis de construire n°PC02553218C0006						

AUTORISATION DE TRAVAUX (AT) DEPOT POUR LES ÉTABLISSEMENTS RECEVANTS DU PUBLIC (ERP)							
AT02553218C0001	SARL IMAGINATIF Mme GISSAT CHENU Leslie	3 rue de la Mairie 25660 Saône	28/03/2018			Création d'un salon de coiffure	En cours d'instruction Complétude

AUTORISATION PRÉALABLE (AP) D'UN DISPOSITIF OU D'UN MATÉRIEL SUPPORTANT DE LA PUBLICITÉ OU UNE PRÉ-ENSEIGNE OU UNE ENSEIGNE							
AP02553218C0001	Eurl Les Tic Tac - Représentant LETOUBLON Vincent	3 Grande Rue 25660 Saône	05/09/2018	05/11/2018		2 enseignes	En cours d'instruction

DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÈNER (DIA)						
N° de dossier	Vendeur	Acheteur	Date dépôt initial	Date limite d'instruction	Adresse du bien	Application Droit de Préemption Urbain (DPU) simple
DIA2018-26	M. ENSMINGER Thomas et Mme SCHMITT Peggy	Mme BARBIER Nadège	11/08/2018	11/10/2018		Non
DIA2018-27	M. Jean MAITRE et Mme Elisabeth ALLOIX	M. Nicolas ALAMAGNY et Mme Anne-Cécile PONS	22/08/2018	22/10/2018		Non

DIA2018-28	M. et Mme COPPOLA Antoine	M. Jean-Luc CHAYS	23/08/2018	23/10/2018	Compétence CAGB - Avis maire
DIA2018-29	M. MASSICARD Christophe et Mme SAUTENET Christine	M. et Mme ENSMINGER Thomas	24/08/2018	24/10/2018	Non
DIA2018-30	M. THIBERT Frédéric et Melle DEVILLERS Sophie	Mme LOUGHSALA Dalila et M. BONNOUVRIER Laurent	25/08/2018	25/10/2018	Non

11. Actualisation de la convention ADS par avenant - tarifs (décision)

M. L. CALVAT précise que la commune confie uniquement l'instruction des permis d'aménager au service ADS de la CAGB.

DELIBERATION

Par délibération du 12 mars 2015 (délibération N° 2015-03-29), la commune de Saône a adhéré au service commun ADS pour l'instruction de ses autorisations, et a signé avec le Grand Besançon une convention relative à « la création d'un service commun d'agglomération et à l'instruction des autorisations d'urbanisme et autres autorisations de travaux ».

Cette convention, qui lie la commune de Saône et la CAGB jusqu'au 31 décembre 2020, précise que « le tarif applicable à chaque acte reste en vigueur jusqu'au 31 décembre 2017 ».

Le Grand Besançon a donc délibéré pour déterminer les tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le Conseil de Communauté a fait le choix de reconduire les tarifs définis en juillet 2015.

Toutefois, pour assurer une cohérence avec les dispositifs financiers mis en place dans le cadre d'autres services (aide aux communes), une actualisation annuelle basée sur le taux de variation de l'indice des prix à la consommation communiqué par l'INSEE, soit 1,2 % pour 2018, sera appliquée.

Ainsi, il est proposé que la tarification évolue comme suit :

	Coût à l'acte en euros (2015)	Coût à l'acte en euros actualisé pour 2018 (+ 1,2 %)
Autorisation de Travaux (AT- ERP) (0.4)	128	129.50
Autorisation Publicité (Publicité) (0.4)	128	129.50
Certificat d'Urbanisme de projet (Cub) (0.4)	128	129.50
Déclaration Préalable (DP) (0.7) (+ dossiers MH)	224	226.70
Permis de Construire Maison individuelle (PCMi)	320	323.80
PCMI modificatif	0	0
Permis de Construire (PC) (-5 dossier MH)	960	971.50
Permis de Construire modificatif	0	0
Permis d'Aménager (PA)	960	971.50
PA modificatif	0	0
Permis de démolir (0.7)	224	226.70

De plus, les conditions de facturation du Forfait Optionnel (FO) n'étaient pas définies dans la convention ADS. Par défaut, le service ADS avait choisi de facturer le FO lors du dépôt de la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT) par le pétitionnaire.

Aujourd'hui, malgré de nombreuses relances envoyées par les Mairies et leurs obligations légales, les pétitionnaires ne déposent pas systématiquement ce document en mairie. Le service ADS ne peut donc pas facturer même si différentes phases du FO ont été effectuées par le service ADS (contrôle de l'affichage, contrôle d'implantation ou constat visuel des travaux terminés...). Aussi, il est proposé de déclencher la facturation du FO lors du contrôle d'implantation ou du constat de la réalisation des travaux par un contrôleur.

Un avenant à la convention entre la commune de Saône et la CAGB doit être signé pour prendre en compte ces modifications.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Décide de

- .se prononcer sur les nouveaux tarifs du service ADS et leurs modalités d'actualisation
- .se prononcer sur les conditions de facturation du Forfait Optionnel

.autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant N° à la convention relative à la «création du service commun d'agglomération à l'instruction des autorisations d'urbanisme et autres autorisations de travaux».

Ainsi fait et délibéré aux mêmes jour, mois, année que susmentionné.

Adopté à l'unanimité

12. Rétrocession des parcelles rue du Château portées par l'EPF (décision)

M. L. CALVAT présente la demande de rétrocession des parcelles rue du Château portées par l'EPF au profit de la société Ages et Vie.

DELIBERATION

M. l'adjoint rappelle au Conseil municipal que la commune dans sa délibération n° 2013.03.10 du 10 mars 2013 a sollicité l'EPF dans le cadre d'un portage foncier pour réserve foncière.

Les conditions générales d'intervention de l'EPF sont régies par les articles L. 324-1 à 324-10 du code de l'urbanisme, et précisées par son règlement intérieur. Une convention opérationnelle, qui fixe les conditions particulières de l'opération, a été conclue entre la commune et l'EPF.

Ainsi, selon la convention opérationnelle, l'EPF a acquis pour le compte de la commune les biens suivants :

Parcelle cadastrée d'origine	superficie	Parcelle cadastrée nouvellement identifiée	superficie	parcelle cadastrée nouvellement identifiée	superficie
AA 158	0 a 60 ca	AA 305	0 a 59 ca	AA 306	0 a 01 ca
AA 159	0 a 09 ca	AA 159	0 a 09 ca		
AA 160	3 a 10 ca	AA 307	3 a 11 ca		
AA 162	3 a 21 ca	AA 309	3 a 23 ca		

Selon l'article 3 de cette convention, la commune de Saône s'engage notamment à racheter ou garantir le rachat des biens acquis par l'EPF en fin de période de portage conformément aux conditions du règlement intérieur. Celui-ci indique que le prix de rétrocession est calculé en ajoutant au prix global, la participation aux frais de portage (article 8-1). Le prix global est composé du prix d'acquisition, des frais d'acquisition (frais d'actes, de notaire, diagnostic, géomètre...), des indemnités de toute nature, versées aux propriétaires, locataires ou ayants droits, des frais de pré-aménagement (démolition, dépollution, nettoyage, protection...) et du solde des frais de gestion externalisés (gestion des biens, assurances, impôts...).

France Domaine, par un courrier en date du 20 mars 2018 référencé 2018-25532V0127 a estimé le prix d'acquisition de ces parcelles.

Le projet de la commune a été présenté au Conseil municipal du 28 juin 2018 (délibération n° 2018.06.08). Ainsi la rétrocession s'effectuera directement au profit de la Société Ages et Vie.

Elle aura lieu moyennant le prix d'acquisition payé par l'EPF majoré des frais engagés, dont la liste non exhaustive est la suivante (certains coûts étant calculés en fonction de la date de signature de rétrocession) :

Prix d'acquisition initial :	160 000.00 €
Frais d'actes notariés :	2 880.79 €
Assurance :	coût non connu à ce jour
Taxe foncière :	coût non connu à ce jour

Le cas échéant une taxe sur la valeur ajoutée pourra être appliquée.

Le paiement du solde des frais de portage, estimés à 2 450 € à la signature de l'acte de rétrocession, restera à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré,

Vu la délibération n° 2013.03.10 du 10 mars 2013,

Vu la délibération n° 2018.06.08 du 28 juin 2018,

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DECIDE

De demander à l'EPF la rétrocession des parcelles en portage aux prix et conditions visés ci-dessus au profit de la Société Age et Vie,

De ramener ainsi le prix de vente des parcelles communales incluses dans le projet « Ages et Vie » à 207 119.21 € (soit 370 000 € – 160000 € - 2 880.79 €).

Précise que la parcelle nouvellement cadastrée AA 306 et la parcelle AA 159 doivent revenir à terme en propriété à la commune, ce qui fera l'objet d'un acte ultérieur entre Age et vie et la commune lors de la régularisation de la cession des parcelles appartenant à la commune »

D'autoriser M. le Maire à signer tout document se rapportant à cette rétrocession

Ainsi délibéré aux mêmes jour, mois et année que susmentionnés.

Adopté à l'unanimité

13. Cession d'une partie du domaine public communal à un administré (décision)

M. L. CALVAT présente la demande d'un propriétaire riverain afin de régulariser l'implantation d'un mur sur le domaine public communal impasse du Chateau. Les formalités relatives à cette régularisation nécessitent un déclassement d'une partie de la voirie communale pour en permettre l'acquisition.

M. L. CALVAT demande un accord de principe qui autorise le maire à poursuivre les formalités nécessaires à cette cession.

DELIBERATION

M. l'adjoint présente une demande d'un administré riverain de l'impasse du Chateau pour acquérir une partie du domaine public communal (voirie) où est implanté son mur de délimitation de parcelle. Pour cela il est nécessaire d'engager des démarches préalables de déclassement du domaine public.

Pour autant M. l'adjoint souhaite avoir un accord de principe de la part du Conseil municipal.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DONNE son accord pour permettre à l'administré de régulariser la délimitation de sa parcelle.

AUTORISE M. le Maire à engager les démarches de déclassement du domaine public communal nécessaires à cette régularisation.

Ainsi délibéré aux mêmes jour, mois et année que susmentionnés.

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

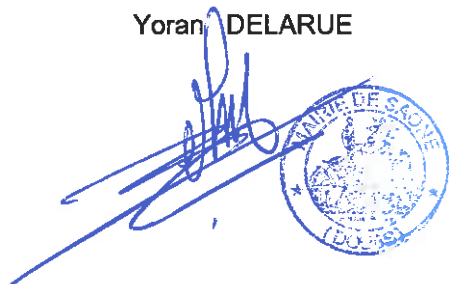
M. le Maire informe les élus que la commune vient d'obtenir une aide financière de 142 700 € par la CAGB pour la rénovation du gymnase.

M. A. VIENNET, suite à la cessation d'activité de l'entreprise COPPOLA, suggère que la CAGB soit tenue informée de l'opportunité d'acquérir une partie du terrain à vendre compte tenu de l'intérêt stratégique de sa situation.

La séance est levée à 22 h 00.

Le Maire,

Yoran DELARUE



Le Rapporteur,

Daniel FABREGUES

